SECURITE PARASISMIQUE DES OUVRAGES

**Convention d'utilisation**

**selon SIA 269/8**

**Transformation / agrandissement de construction existante**

|  |
| --- |
|  |

Coupe type / photo de la construction

**Classe d’Ouvrage selon norme SIA 261 : □ COI □ COII □ COII-s □ COII-i □ COIII**

**Type de projet :** …

**Date prévue de construction  :** …

**Commune et adresse du projet :** …

**No. parcelle [coord. Nationales]** **:** …/… ; [……../………]

**Altitude du projet** **:** … m.s.m.

**Maître de l’ouvrage (M.O.) :** Société immobilière… (adresse et e-mail)

**Architecte de l’ouvrage :** Bureau **X** … (adresse et e-mail)

**Ingénieur(s) civil(s) de l’ouvrage :** Bureau **Y** … (adresse et e-mail)

**Auteur(s) de l’expertise sismique :** Bureau **Y** ou **Z** (adresse et e-mail)

**1. Description de l’utilisation de la construction**

…

**2. Exigences d’utilisation et objectifs du M.O. par rapport au risque sismique**

* 1. Durée de service prévue : …………
	2. Fiabilité de la structure porteuse parasismique **(responsabilité de l’ingénieur)**

1° Contrôle de la sécurité structurale de l’immeuble et mesures d’intervention :

□ Vérification de la sécurité structurale face au risque sismique conformément aux exigences des normes SIA 260 à 267. Facteurs de conformité obtenus : **eff,min = …** ; **eff,max = …**

□ Renforcement complet (int ≥ 1.0) de la structure porteuse face au risque sismique conformément aux exigences des normes SIA 260 à 267

□ Renforcement partiel de la structure face au risque sismique conformément aux exigences des normes SIA 260 à 267. Facteurs de conformité obtenus après intervention **int = …**

□ Renoncement à des mesures d’intervention

□ …

2° Ampleur des dégâts potentiels acceptés pour la structure porteuse après le séisme de dimensionnement

□ faible, peu ou pas de réparation de la structure porteuse

 (eff ou int ≥ 1.0, bon comportement de la structure)

□ moyenne à élevée, grosses réparations potentielles de la structure porteuse, perte potentielle de l’habitabilité.

(eff ou int ≤ 1.0)

3° Aptitude au service

□ limitation du déplacement horizontal de l’immeuble dans les limites admissibles définies par les normes SIA 260 à 267.

□ Pour les structures en maçonnerie, contrôle du déplacement latéral < 0.6 % de la hauteur totale du bâtiment

* 1. Fiabilité requise pour les éléments non porteurs **(responsabilité de l’architecte)**

1° Eviter la mise en danger des personnes en cas de défaillance des éléments non porteurs

2° Eviter d’endommager ou porter préjudice à la structure porteuse

* 1. Comportement de la structure porteuse en cas de séisme **(responsabilité du M.O.)**

Le M.O. a pris connaissance du risque de dégâts potentiels et des risques résiduels en cas de séisme.

* 1. Remarques particulières :

……………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………….…………………………………………………

**3. Concept de la structure**

* 1. **Paramètres parasismiques de la structure porteuse**

 3.1.1 Méthode de calcul appliquée pour déterminer les sollicitations :

□ Méthode basée sur les forces : □ Forces de remplacement

 □ Méthode des spectres de réponse

□Méthode basée sur les déformations

 □ Autre :

3.1.2 Zone de risque sismique : Zone …

 agd = … m/s2

3.1.3 Classe d’ouvrage : CO …

3.1.4 Facteur d’importance : γf = …

* + 1. Classe de sol de fondation ou spectre selon microzonage : Classe de sol **…**

Défini sur la base de : □ rapport géotechnique établi par …..

 □ carte cantonale des sols de fondation 1 :25'000

 □ rapport de microzonage établi par ….

* + 1. *Remarques spécifiques à l'ouvrage traité par l’expertise*

• Structures existantes et/ou prévues pour la reprise des sollicitations sismiques : …

• Coefficient de comportement de la structure porteuse : q = **….**;

• …

* 1. **Mesures constructives pour les éléments non porteurs pour garantir les exigences selon 2.4 ci-dessus (responsabilité de l’architecte)**

• Pour éviter la mise en danger des personnes en cas de défaillance des éléments non porteurs, assurer la stabilité et solidariser à la structure porteuse les :

□ Parois intérieures et extérieures

□ Plafonds suspendus

□ Éléments de façade

□ Parapets saillants

□ Enseignes et panneaux publicitaires

□ Armoires murales et bibliothèques portées par les planchers

□ …

• Pour éviter d’endommager ou porter préjudice à la structure porteuse, prévoir :

□ la pose de joints souples aux raccords entre les éléments porteurs (piliers, murs) et non porteurs

□ *...*

**4. Engagement**

Les co-signataires de la présente convention confirment que le cas de charge lié au séisme est pris en compte dans le contrôle de l’ouvrage selon les normes et recommandations en vigueur, soit la norme sia 269/8 et les normes SIA 260 à 267.

Lieu et date : …………………………………….

Le Maître de l’ouvrage : l’architecte de l’ouvrage : l’ingénieur:

Timbre et signature Timbre et signature Timbre et signature

**ANNEXE :**

Rapport de vérification de la sécurité parasismique selon SIA 269/8